

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINAIS VAL-DE-LOING

16, route de Souppes
77570 CHÂTEAU-LONDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 juin 2026

Date de la convocation :

18 juin 2026

N° 2026-06-29_56

Date d'affichage de la convocation :

18 juin 2026

Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-préfecture le :

7 juillet 2026

Secrétaire de séance :

Benjamin ITIÉ

Date de publication ou de notification :

7 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (16, route de Souppes à Château-London), en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Jacques HYEST, Président.

CRÉATION DE LA CONFÉRENCE DES MAIRES

		Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
CONSEILLERS En exercice : 41 Présents : 32 Représentés : 4 Excusés non représentés : 3 Absents non excusés : 2 Votants : 36 VOTES POUR : 36 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Arville	Anne THIBAUT Nadège BESLÉ	☒ ☐	☐ ☐	
	Aufferville	Bruno MOULIÉ Thierry BRIAND	☒ ☐	☐ ☐	
	Beaumont-du-Gâtinais	Nicolas POZO Caroline MASSYN	☒ ☒	☐ ☐	
	Bougigny	Sandra TIMBERT Jean-Benoist BARTHÉLÉMY	☐ ☐	☒ ☒	
	Bransles	Florent NÉGRIER Michel BAUWENS	☒ ☒	☐ ☐	
	Chaintreaux	Alexis KERLO Alain MÉTAUT	☒ ☐	☐ ☒	
	Château-London	Benjamin ITIÉ Colline TORAILLE SMITH Giovanni BARONE Sylvie STITI Frédéric BAUDOUIN	☒ ☒ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☒ ☒ ☒	Colline TORAILLE SMITH Benjamin ITIÉ
	Chenou	Gérard MOUSSET DE LOS SANTOS Nathalie	☐ ☐	☐ ☐	
	Égreville	Pascal POMMIER Marie LEPAGE Georges BADER Catherine CARTIER	☒ ☒ ☒ ☐	☐ ☐ ☐ ☒	Georges BADER
	Gironville	François COUSIN Olivier JEANNOTIN	☒ ☐	☐ ☐	
	Ichy	Hervé JACQUESSON Cynthia CHEREAU	☐ ☒	☒ ☐	
	Lorrez-le-Bocage-Préaux	Claude BICHEREL Martine DUFONT	☒ ☒	☐ ☐	
	Madeleine-sur-Loing (La)	Jean-Jacques HYEST Sylviane DONELLI	☒ ☐	☐ ☐	
	Maisoncelles-en-Gâtinais	Netty VINTANEL ROUSIER Jacques SIMAO	☒ ☐	☐ ☐	
	Mondreville	Jean-Sébastien POITOU Mathurin PHILIPPEAU	☒ ☐	☐ ☐	
	Obsonville	Hervé COURTOIS Antoine PACHECO	☒ ☐	☐ ☐	

Poligny	Gérard GENEVIÈVE	☒	☐	☐
	Évelyne GUERPILLON	☒	☐	☐
Souppes-sur-Loing	Jean-Michel CAPELLE	☒	☐	☐
	Nathalie VILETTE	☒	☐	☐
	Fabrice GILBERT	☒	☐	☐
	Marie-Laure BAUDON	☒	☐	☐
	Alain LEBLANC	☒	☐	☐
	Hélène REBOUCO	☒	☐	☐
	Martin TRICARD	☐	☒	☐
	Jocelyne PRESLES	☒	☐	☐
Vaux-sur-Lunain	Didier RICHARD	☒	☐	☐
	Charlie PREVOST	☒	☐	☐
	Marie-Hélène FONSECA	☐	☐	☐
Villebéon	Francis PLÉ	☒	☐	☐
	Didier MARCOIN	☐	☐	☐

Jean-Michel CAPELLE

Le Conseil communautaire,

- VU

le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 5211-1 et L. 5211-11-3,
- VU

l’arrêté préfectoral n° 2009/SPF/CL n° 21 portant création de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU

l’arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU

la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n° 2026-04-20_11 du 20 avril 2026 relative à l’élection du Président,
- VU

la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n° 2026-04-20_12 du 20 avril 2026 relative à la détermination du nombre de vice-présidents,
- VU

la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n° 2026-04-20_13 du 20 avril 2026 relative à l’élection des vice-présidents,
- VU

la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n° 2026-04-20_14 du 20 avril 2026 relative à la détermination du nombre des autres membres du Bureau,
- VU

la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n° 2026-04-20_15 du 20 avril 2026 relative à l’élection des autres membres du Bureau,
- VU

les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- CONSIDÉRANT

que la création d'une conférence des maires est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, sauf lorsque le bureau de l'établissement public comprend déjà l'ensemble des maires des communes membres,
- CONSIDÉRANT

que la conférence des maires est présidée par le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre,
- CONSIDÉRANT

qu’outre le président de l'établissement, elle comprend les maires des communes membres,

La présente délibération, transmise au représentant de l’État, peut faire l’objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d’un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d’un recours gracieux auprès de la collectivité, étant précisé que celle-ci dispose alors d’un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu’elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois. Conformément à l’article R. 421-7 du Code de justice administrative, le délai de recours prévu est augmenté d’un mois pour les personnes qui demeurent en Guadeloupe, en Guyane, à la Martinique, à La Réunion, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin, à Mayotte, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna, en Nouvelle-Calédonie et dans les Terres australes et antarctiques françaises. De même, le délai est augmenté de deux mois pour les personnes qui demeurent à l’étranger.

- CONSIDÉRANT** qu'elle se réunit, sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du de coopération intercommunale à fiscalité propre ou, dans la limite de quatre réunions par an, à la demande d'un tiers des maires,
- CONSIDÉRANT** que par délibération n° 2026-04-20_11 du 20 avril 2026, le Conseil communautaire a élu Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président, également Maire de La Madeleine-sur-Loing,
- CONSIDÉRANT** que par délibération n° 2026-04-20_13 du 20 avril 2026, le Conseil communautaire a élu Monsieur Jean-Michel CAPELLE, Maire de Souppes-sur-Loing, Monsieur Pascal POMMIER, Maire d'Égreville, Monsieur Bruno MOULIÉ, Maire d'Aufferville, Monsieur Benjamin ITIÉ, Maire de Château-Landon, Madame Nathalie VILETTE et Monsieur Alexis KERLO, Maire de Chaintreaux, en qualité de vice-présidents,
- CONSIDÉRANT** que par délibération n° 2026-04-20_15 du 20 avril 2026, le Conseil communautaire a élu Madame Anne THIBAUT, Maire d'Arville, Monsieur Nicolas POZO, Maire de Beaumont-du-Gâtinais, Madame Sandra TIMBERT, Maire de Bougligny, Monsieur Florent NÉGRIER, Maire de Bransles, Monsieur Gérard MOUSSET, Maire de Chenou, Monsieur François COUSIN, Maire de Gironville, Monsieur Hervé JACQUESSON, Maire d'Ichy, Monsieur Claude BICHEREL, Maire de Lorrez-le-Bocage-Préaux, Madame Netty VINTANEL ROUSIER, Maire de Maisoncelles-en-Gâtinais, Monsieur Jean-Sébastien POITOU, Maire de Mondreville, Monsieur Hervé COURTOIS, Maire d'Obsonville, Monsieur Gérard GENEVIÈVE, Maire de Poligny, Monsieur Charlie PREVOST, Maire de Vaux-sur-Lunain et Monsieur Francis PLÉ, Maire de Villebéon, en qualité de membres du Bureau,
- CONSIDÉRANT** ainsi que l'ensemble des maires de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing siège au sein du Bureau,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique : DÉCIDE ne pas créer de conférence des maires au regard de la composition du Bureau communautaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

À Château-Landon, le 7 juillet 2026

Le secrétaire de séance



Benjamin ITIÉ



Pour extrait conforme

Le Président



Jean-Jacques HYEST

Envoyé en préfecture le 07/07/2026

Reçu en préfecture le 07/07/2026

Publié le



ID : 077-200023919-20260629-2026062956-DE